

séparation d'une union libre entre la france et la belgique avec deux enfants

Par pecheurange, le 09/02/2020 à 10:54

Bonjour, je fréquente Charlotte de nationalité belge. Depuis septembre 2012 nous vivons un grand amour, nous avons 30 ans de différence, Elle s'installe en France avec moi en janvier 2013. Charlotte, à des problèmes pour avoir des enfants avec son ancien compagnon dont elle est resté huit ans avec . Trois mois avant le mariage une annulation de la part de son compagnon .puis une rupture pour vivre avec moi . Miracle nous en avons eu deux enfants , Giulia en 2014 et Salvatore en 2016 Déclaré à mon nom et français.

le 25 janvier 2020 elle avait préparé son départ pour la Belgique pour une semaine, mais sans que je le sache tout était orchestré puisqu'elle devait rester seulement une semaine pour faire un point le jour même au soir elle m'a averti par téléphone à la frontière qu'elle ne reviendrait plus car elle me quitter elle ne savait plus vivre à mes côtés. Ma fille de cinq ans est triste nous nous voyons rarement par vidéo et me dit que je lui manque, je suis monté en Belgique le 3 février 2020 je n'ai pu voir que 20 minutes mes enfants puis quatre heures le lendemain grâce a sa cousine (femme de medecin), je n'ai pas été reçu comme il se fallait par sa famille, Je suis allé à deux postes de polices des environs et je me suis présenté au tribunal du roi mais aucun résultat (je suis un étranger)

Depuis juin 2014, sa situation d'orthophoniste à notre domicile dont elle a laissé tomber toute la clientèle a leur d'aujourd'hui .

elle dit etre capable d'élever les enfants sans leur papa qui est néfaste pour eux, j'ai fait des démarches auprès du tribunal de mon Département.

Mais l'absence de mes enfants depuis le 25 est insupportable.

Pour les vacances de février Madame ne veut pas me les donner. Ma question que dois-je faire.

Quelles sont mes droits.

Je vous remercie d'avance je vous remercie d'avance